Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-douzième session

192 EX/28 Add.

PARIS, le 3 octobre 2013
Original français

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, EN COOPÉRATION AVEC LE COMITÉ DU SIÈGE, SUR LA GESTION DE L'ENSEMBLE DES BÂTIMENTS DE L'UNESCO

ADDENDUM

COMMENTAIRES DU SYNDICAT DU PERSONNEL DE L'UNESCO (STU)

Conformément au point 9.2.E du Manuel administratif de l'UNESCO, le Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU) présente ses commentaires sur ce rapport de la Directrice générale

1. Le STU exprime sa vive inquiétude sur plusieurs éléments du document 192 EX/28.

2. En premier lieu, le **plan d'optimisation des espaces de bureau** (paragraphes 42 et 47) proposé par la Directrice générale vise à faire des économies pour l'Organisation. Toutefois, le STU s'interroge (i) sur son efficacité en ce qui concerne ses répercussions sur les conditions de travail du personnel (le personnel de deux secteurs –SC et SHS- se trouve isolé du reste de l'Organisation, de même que les Délégations permanentes), et (ii) sur la réalité des économies réalisées et à venir. Un budget de **1.200.000 € a été alloué au titre d'avance sur le Fonds d'utilisation des locaux du Siège** (HQF) pour réaliser les opérations d'aménagement et de déménagement. Or, aucune garantie ne peut aujourd'hui être donnée quant à une possible location des bâtiments et donc de remboursement des fonds avancés. En effet, hormis les délégations permanentes et les ONG, **la location ne peut être proposée qu'à des OIG et organismes des Nations Unies ce qui réduit considérablement les possibilités effectives de location et donc de rentabilité de l'opération** de rationalisation de l'espace de bureaux. Par ailleurs, aucun chiffre n'est communiqué au Conseil exécutif concernant les économies qu'une telle opération pourrait générer, notamment par la location des espaces libérés. A ce jour, les locaux libérés sont toujours vides et l'état des locaux, surtout celui du bâtiment VI (tour Bonvin), continue de se dégrader, ce qui ne peut que contribuer à réduire l'intérêt de possibles locataires pour de tels locaux.

3. Concernant l'état de dégradation des locaux, le STU exprime sa vive préoccupation eu égard au niveau de ressources qui, comme mentionné au paragraphe 4 du document 192EX/28, « se situe en deçà du seuil critique » et qui **« ne permet aucune rénovation et instaure une logique**

d'exploitation sans entretien jusqu'à la défaillance (« operate to failure »), d'où une détérioration affectant la sûreté des bâtiments de l'UNESCO non encore rénovés ». **Quel locataire potentiel pourrait être intéressé par de tels locaux ?**

4. Si le manque de rénovation des locaux engendre nécessairement des problèmes de sécurité, le STU est plus préoccupé que jamais par le nombre insuffisant du personnel de sécurité. **La sécurité du personnel et celle des délégations permanentes s'en trouve menacée.** Au paragraphe 19 du document, il est stipulé que « l'ensemble des mesures préconisées dans le Plan de sécurité à moyen terme n'ont pu être mises en œuvre en totalité suite au gel de postes ces deux dernières années, ce qui impacte le niveau de respect des normes de sécurité dictées par les dispositions H-MOSS, et des lois et règlements de l'État hôte et des Nations Unies (*Fire safety policy*) en matière de sécurité incendie. ». Le STU alerte sur le non-respect **des normes de sécurité de l'État hôte**, impliquant de lourdes responsabilités pour celui-ci, ainsi que pour les États membres et l'administration qui sont les décisionnaires.

5. Les possibles défaillances touchent également les équipements défectueux et obsolètes. Une réduction de 57% du budget de maintenance et de conservation des bâtiments a été réalisée ce qui ne permet de conserver une provision « que pour l'exécution de tâches indispensables concernant la sûreté, la santé et la sécurité du personnel » (paragraphe 3 du document 192EX/28). C'est pourquoi le STU en appelle une nouvelle fois aux États membres et à l'administration, en raison des responsabilités dont il faudra répondre en cas d'incident grave, pour donner les moyens suffisants pour assurer la sécurité du personnel et des membres des délégations sur les sites Fontenoy et Miollis/Bonvin.

6. Il est important de rappeler qu'au cours de l'Assemblée générale de l'**Économat** du 16 novembre 2012 une majorité des participants a demandé à ce que les cartes de membres soient à nouveau distribuées pour permettre aux usagers de voter et que le Comité de gestion soit réactivé. En effet, le Comité de gestion avait été suspendu depuis 2004, année de la dernière assemblée générale de l'Economat, et depuis la gestion avait été confiée à l'Administration (MSS) sous l'autorité de la Directrice générale. La gouvernance de l'Economat par l'administration avait d'ailleurs été vivement critiquée depuis 2004 car les orientations prises visaient à déposséder le personnel de ses droits.

Suite à l'Assemblée générale du 16 novembre 2012, un groupe de travail a été constitué lors de la réunion du 5 décembre 2012 pour travailler sur les modalités d'adhésion à l'Economat et évoquer les points essentiels de l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 29 avril 2013. Le groupe de travail a demandé que la réactivation du Comité de gestion soit abordée en Assemblée générale et qu'une étude de faisabilité soit envisagée par le Comité de gestion pour revoir la gamme des produits proposés en fonction des besoins des bénéficiaires et dynamiser les ventes de produits phares.

Constitué le 25 juin 2013, le Comité de gestion s'est depuis activement attelé à la tâche et a entrepris la mise en place d'une étude de faisabilité en coopération avec l'administration sur la revue des catégories de produits, la communication auprès du personnel sur les offres de produits, les emplacements de l'Economat à Bonvin et Fontenoy. Il est à souligner que l'Economat de Fontenoy étant trop petit pour répondre à la demande d'un plus grand nombre d'utilisateurs, il devient donc impératif d'étudier rapidement un agrandissement de l'espace de vente à Fontenoy pour favoriser sa croissance et ses offres de service auprès du personnel tout en maintenant une antenne active à Bonvin.

Le Comité de gestion étudie et suit attentivement les recommandations du Commissaire aux comptes (doc. 190 EX/INF.9 pages 73 et 74) tout en respectant le cadre coopératif de l'Economat. Il est à signaler que la situation financière est moins catastrophique qu'annoncée si l'on tient compte des bénéfices réalisés sur les ventes de cigarettes début 2013 et la relance des commandes de certains produits phares tels que le parfum.